



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

ACTES

GROUPE DE DISCUSSION **Gestion du bar**

BIM

Mardi 15 mars 2016

Président : Barrie Deas
Rapporteur : Barbara Schoute

1. Bienvenue et introductions

Barrie Deas a accueilli les membres et les participants à la réunion. Caroline Gamblin a envoyé ses excuses. La liste complète des participants est jointe en annexe au présent procès-verbal. L'ordre du jour¹ a été adopté tel que rédigé.

Le Président a rappelé les "points d'action" de la réunion du 3 février à Paris, à savoir :

1. Objectifs de gestion de ce stock ;
2. Préparer un plan pluriannuel à long terme, pour atteindre le RMD dans le délai légal ;
3. Examiner et évaluer les des mesures actuelles (provisaires) de gestion ;
4. Examiner et intégrer les effets de l'obligation de débarquement ;
5. Inclure les impacts sur le stock de tous les métiers.

Le Président a également rappelé les précédentes réunions Inter-CC sur le bar et a souligné l'importance de mobiliser la communauté scientifique afin de travailler avec les différents secteurs et groupes d'intérêt et a exprimé la gratitude collective du groupe de discussion aux scientifiques pour leur présence à cette réunion.

Le Président résume les données recueillies et a identifié les nombreuses lacunes dans les connaissances. La présence de plus d'un stock induit de la confusion lorsqu'il d'agit de comprendre les tendances de la biomasse et de la mortalité par pêche. Le Président a attiré l'attention sur le fait que l'effet des 2 tranches de mesures, déjà introduites et qui se chevauchent, n'avait pas encore été évalué, qu'il soit bénéfique ou non. Il a été noté qu'il était important, pour des raisons sociales et économiques, que les mesures soient suffisantes pour atteindre les objectifs de rétablissement des stocks, mais qu'elles évitent également des difficultés inutiles. Il a également été jugé important que tous les métiers qui contribuent à la mortalité par pêche supportent équitablement le poids de toutes

¹ Tous les documents importants concernant la réunion sont sur le site internet du CCEOS: [lien](#)



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

les mesures de gestion nécessaires.

Le Président a indiqué que le CANE disposait également d'un Groupe de discussion sur le bar, présidé par Mike Pawson qui avait été l'expert reconnu pour le bar auprès du CEFAS, avant qu'il ne prenne sa retraite. Les membres ont été informés que, bien que la pêche au bar en mer du Nord soit moins importante que dans la Manche, le travail réalisé par le CANE sera utilement partagé avec le CCEOS, de sorte qu'il y a moins de risque de chevauchement et de doublons inutiles.

2. Présentation des mesures et des effets actuels de la gestion (Mickael Drogou, IFREMER)

Michael Drogou a présenté une évaluation de l'impact des mesures mises en place à ce jour. Il y a eu une forte baisse des débarquements depuis la mi-2015, beaucoup plus élevée que la baisse enregistrée dans l'avis du CIEM.

Les scientifiques considèrent que le recrutement peut être plus fortement affecté par des facteurs d'environnement marin que par l'intervention humaine.

Il a été noté que les pêcheurs réagissent immédiatement aux contraintes réglementaires afin de continuer à pêcher et de maintenir leur activité économique et, dans ce contexte, il a été souligné que les mesures de gestion pourraient avoir des conséquences involontaires pour le bar si les pêcheurs se détournent vers d'autres pêches, comme le merlu.

L'évaluation des effets des mesures actuelles prendra du temps, car les juvéniles de bar commun prennent environ 5 ans avant d'atteindre la maturité. En conséquence, les recrues enregistrées par les mesures actuelles ne n'apparaîtront dans la biomasse du stock reproducteur que dans un certain nombre d'années. Il a également été noté que la récupération d'un stock prend souvent plus de temps que prévu, car il se peut qu'il n'y ait pas d'effet direct des mesures sur la biomasse (par exemple, il a fallu 25 ans pour que la biomasse du hareng atlanto-scandien récupère, même si la mortalité par pêche était suffisamment faible pour espérer une reprise beaucoup plus rapide).

Il a été noté que les impacts sur la pêche aux filets dérivants, les efforts déployés par l'Irlande (où il n'est pas permis de débarquer le bar) et la réduction de l'effort devraient également être pris en compte dans l'évaluation. Il a été noté également que les scientifiques ne disposent que de peu d'informations sur les réactions de l'industrie aux changements de régime de septembre 2015. En conséquence, l'appréciation et l'évaluation des stocks peuvent tarder après réception de cette information. Des préoccupations ont également été exprimées quant au fait que les mesures actuelles sont encore à la traîne par rapport aux avis du CIEM.

En ce qui concerne l'introduction de l'obligation de débarquement, il est clair que, en raison de l'état du stock, le bar va probablement devenir une espèce "limitante", à la fois dans les États membres où le bar est interdit par la législation nationale et dans les États membres où la pêche se poursuit en vertu des règles actuelles de l'UE. Les limites actuelles de captures accessoires de bar impliquent la soumission du stock à l'obligation de débarquement, car il est classé comme «soumis à des limites de capture». Il est important de noter que le bar est une espèce non soumise à TAC, et les échanges internationaux et autres flexibilités ne peuvent pas être utilisés pour empêcher de telles "invasions". Les membres ont été informés que cette question avait été discutée lors de l'atelier des États membres sur les échanges de quota à Copenhague (11 mars 2016) et sera discutée lors de prochains ateliers et réunions sur le bar avec les États membres.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

3. Présentation des résultats de référence et de la planification (Lisa Readdy, CEFAS)

Le groupe a été informé que le CIEM souhaitait améliorer l'évaluation en améliorant tout d'abord les données d'entrée de base, telles que celles de la pêche récréative, et finaliser les améliorations avant l'évaluation de 2016. Il est envisagé d'établir un autre indice de référence, peut-être en 2017, pour faire face à des questions plus importantes, comme la distribution des stocks et des points de référence.

Les informations sur le stock ont montré que les schémas de migration sont importants et que le recrutement a été considéré comme sensible aux hivers froids. Les pêcheries ont montré des changements rapides : alors que les débarquements en 1985-1995 étaient faibles, ils ont doublé au cours de la décennie suivante et sont restés stables depuis lors (sauf pour 2014, quand le mauvais temps a réduit les chances de capture). Depuis 2015, les méthodes de pêche ont été modifiées en raison des mesures d'urgence qui ont été introduites.

Bill Brock a fait remarquer qu'au Royaume-Uni les fileyeurs (GND) se sont adaptés aux mesures de 2015 en augmentant le maillage pour assurer la conformité avec les nouvelles 42cm, les TMR (Tailles minimales de référence) afin d'éviter les rejets de poissons "immatures". La réunion a convenu que les rejets morts n'étaient d'aucune utilité pour la préservation.

Bien que la protection des zones de reproduction de bar commun ait démontré avoir été utile pour la croissance des juvéniles du bar, la voie de migration à partir de ces alevinières donne lieu à une pêche ciblée. Bien que l'utilisation d'engins non sélectifs dans ces zones puisse entraîner une mortalité supplémentaire des poissons soumis aux TMR, cela peut être évité par des fermetures temporelles de certaines zones. Le CEFAS a indiqué qu'il serait intéressé par une étude de la gestion de l'espace de la conservation du bar, en particulier concernant les voies de migration autour des zones d'alevinage.

4. Avis à court terme

La réunion a été informée que l'industrie française avait informé la Commission européenne que la règle de 1% de captures accessoires était trop faible et avait entraîné le rejet de poissons morts qui auraient pu être débarqués pour obtenir un avantage économique sans augmentation de la mortalité. La France a proposé d'augmenter la règle des captures accessoires de 1% à 3%, ou 5% par marée. Le Président a fait remarquer que le problème de captures accessoires accidentelles élevées de bar est partagé dans les pêcheries du Royaume-Uni, où il a été noté que les poissons au-delà de la limite de 1% de captures accessoires étaient morts.

La Commission européenne a indiqué qu'elle aurait besoin d'être convaincue que l'augmentation des allocations de captures accessoires ne conduirait pas à la négation de cette mesure destinée à protéger le stock et n'aurait aucun effet sur les pratiques de pêche et conduirait au « statu quo ». La Commission a informé la réunion qu'il serait essentiel pour toute demande de gestion ou pour toute proposition de prouver qu'un changement de comportement avait lieu.

La réunion a appuyé la proposition visant à augmenter la règle des prises accessoires de 1% à 5% pour chaque marée si les captures totales de bar commun étaient limitées à 600 kg par mois, alors que dans le même temps il devrait y avoir un travail supplémentaire dans d'autres domaines, tels que la gestion



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

spatiale d'engins plus sélectifs (par exemple, l'utilisation de l'augmentation de la taille du maillage sur les voies de migration des poissons et le potentiel de fermetures saisonnières de zones particulières).

La réunion a convenu que les mesures qui pourraient créer plus de rejets de poissons morts devaient être évitées ou modifiées, sans augmenter la mortalité par pêche. Il faudrait aider les mesures qui réduisent les rejets au-dessous de la nouvelle TMR et d'étudier les mesures qui produisent un effet dissuasif sur la pêche ciblée.

5. Avis à long terme

La réunion a débouché sur un premier projet d'avis en deux étapes. La première étape a consisté à demander l'adaptation immédiate des mesures et la deuxième étape a énuméré un certain nombre de mesures possibles à évaluer pour améliorer encore l'état du stock de bar. La deuxième étape a été considérée comme un élément important de l'équilibre entre l'action immédiate nécessaire pour adapter les actuelles mesures de gestion et les futures améliorations de la gestion des pêcheries qui doivent être prises en considération sur la base des résultats de l'évaluation scientifique

Le groupe a également discuté de la nécessité d'une réunion entre les États membres et les Conseils Consultatifs concernés et avec la CE afin de mettre en place les modalités et les objectifs d'un plan pluriannuel. Eu égard à la répartition du stock en mer du Nord et dans les Eaux Occidentales Septentrionales, il est impératif d'examiner si oui ou non le plan devrait couvrir l'ensemble de la zone du stock ou s'il devrait être partagé entre la mer du Nord et les Eaux Occidentales Septentrionales. Un tel plan devrait inclure tous les métiers.

Le groupe de discussion a accepté de produire un document d'avis cadre pour le soumettre au Comité Exécutif, qui, s'il est adopté, sera envoyé à la Commission européenne

--FIN--

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS	
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
Jim Portus	South Western Fish Producer Organisation
Hugo Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
Bill Brock	South Western Fish Producer Organisation
John Crudden	European Anglers Alliance
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)
Observateurs	
Mickael Drogou	Ifremer, Brest
Robert Griffin	European Commission
Lisa Readdy	CEFAS
Secrétariat CC EOS	
Barbara Schoute	Deputy Executive Secretary